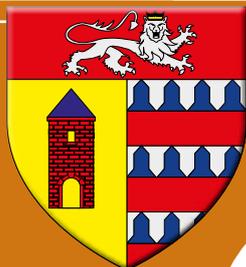


# Foisches infos

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL - novembre 2022 N° 41



## Le mot du Maire

Chers Amis,

Après une période estivale et un été chaud et sec, après les températures très douces de ces dernières semaines que nous avons certes appréciées car elles étaient propices aux rassemblements entre familles et amis, j'aimerais continuer à vous parler de soleil, de douceur...

Hélas, la réalité de la rentrée est quelque peu différente. Les journaux écrits et télévisés font tous leur « UNE » avec le dérèglement climatique, l'inflation qui ne cesse de galoper, la forte hausse des prix des carburants et de l'énergie en général... sans oublier la guerre en Ukraine.

Il est vrai, qu'avec tout ce que nous entendons et voyons, le décor est loin d'être idyllique. À notre niveau, nous essayons d'apporter une petite pierre à l'édifice des économies, qu'on nous demande de réaliser.

C'est ainsi que nous avons participé aux économies pour l'EAU, nous n'avons pas arrosé pendant plusieurs semaines. Résultat : les massifs de fleurs et les jardinières, pour lesquels nous avons investi une somme non négligeable, ont péri. Je ne suis pas sûr, par ailleurs, que la faune, la flore et la biodiversité aient apprécié!!!

Nous participons aux économies en matière d'énergie, puisque nous avons décidé de couper l'éclairage public la nuit, entre 0h00 et 05h00 le matin.

Mais, nous avons toutefois proposé, que pour les fêtes de fin d'année, notre village s'habille comme à l'accoutumée de ses décorations de Noël ; il le fera sur une durée plus courte.

Il est de mon devoir également d'appeler à la responsabilité de tous, dans notre comportement quotidien, pour minimiser nos dépenses énergétiques. Rappelez-vous, l'an dernier, à la même époque, j'en appelais à votre responsabilité pour notre lutte commune contre la Covid. Et nous constatons aujourd'hui qu'au niveau national, voire planétaire, nous commençons à entrevoir le bout du tunnel, même si certes, tout n'est pas réglé.

Alors, je me dis que malgré cette morosité et cette crise sociale et économique qui pèsent sur notre moral, à l'heure où partout dans le monde les tensions sont exacerbées, j'aimerais insuffler une petite dose d'optimisme à l'approche des Fêtes de Noël, dans l'espoir que notre planète retrouve une certaine sérénité et que pas à pas, les choses s'améliorent pour notre bien-être collectif.

Profitez de la période de Fêtes de fin d'année qui approche pour savourer pleinement ces moments avec vos parents et vos amis.

Je serai très heureux de vous retrouver en janvier 2023 pour la traditionnelle cérémonie des vœux, à laquelle je vous convie d'ores et déjà, à une date à déterminer.

Le Maire,  
Richard DEBOWSKI

## Mairie

Route de Charlemont  
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03  
Fax : 03 24 42 22 34

[mairie.foisches@wanadoo.fr](mailto:mairie.foisches@wanadoo.fr)

## Ouverture au public

Le lundi, mardi et mercredi  
de 9 h 00 à 12 h 00  
de 14 h 00 à 16 h 00

Le jeudi  
de 9 h 00 à 11 h 00  
de 18 h 00 à 18 h 30

Le vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00

Bulletin d'information Municipal  
de Foisches

Directeur de publication :  
Richard Debowski

Rédaction :  
Stéphanie Vol

Comité de lecture :  
Le Conseil Municipal

Dépôt légal : novembre 2022

Imprimé sur du papier PEFC  
Tirage à 140 exemplaires

Conception graphique et réalisation  
CalliGrafik 06 76 72 15 44  
[studio@caligrafik.com](mailto:studio@caligrafik.com)



## Aménagement de la Route des Fagnes



Les travaux de réaménagement de la route des Fagnes, dans le bas du village ont commencé début septembre pour une durée d'environ deux mois.

Nous nous excusons pour les désagréments occasionnés par ce chantier.

02

## Notre commune lauréate du prix communautaire pour le fleurissement

Le jury communautaire composé d'élu(e)s de différentes communes, a sillonné le territoire le mercredi 10 août et a désigné la commune de Foisches, lauréate du concours de la commune la plus fleurie de notre territoire, pour cette année 2022.

La commune de Foisches succède à la commune de Hierges, lauréate 2021.

Malheureusement, cette année, la sécheresse et les restrictions au niveau de l'arrosage ont vite endommagé les fleurs qui avaient été mises en place pour la saison.



Toutefois, félicitations à notre commune, à vous, habitants qui avez bien fleuri vos façades et aux employés municipaux qui entretiennent les espaces verts.



## Repas des anciens

Cette année, le repas se déroulera à la salle polyvalente le **DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2022** à partir de 12h30.



## Dates de chasse

Pour votre sécurité, nous vous communiquons les dates de chasse au gros gibier :

**DIMANCHE 20 NOVEMBRE**

**DIMANCHE 4 DÉCEMBRE**

**DIMANCHE 18 DÉCEMBRE**

**DIMANCHE 1<sup>er</sup> JANVIER**

**DIMANCHE 8 JANVIER**

**DIMANCHE 15 JANVIER**

**DIMANCHE 22 JANVIER**

**DIMANCHE 29 JANVIER**

À déterminer ultérieurement pour février

## Éclairage public

Le Conseil Municipal au cours de la séance qui s'est tenue le 6 octobre 2022, a décidé de réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public, à l'instar de nombre de collectivités qui ont adopté une position identique.

L'objectif est double : allier économies d'énergie et alléger la facture municipale.

L'éclairage public ne sera plus opérationnel entre 0 h 00 et 5 h 00.

Cette mesure est mise en place à titre expérimental pour une durée de 1 an et un bilan sera fait à l'issue de cette période.



## Installation d'une sirène ((o))

La commune de Foisches a été choisie, avec d'autres communes de la Pointe, pour

recevoir une sirène destinée à avertir la population en cas de risque lié à la centrale

nucléaire. Elle sera installée au niveau du Hangar municipal au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.



# Retour sur la Fête du village

La fête du village s'est déroulée du 20 au 22 août.

Les festivités ont été lancées par le vin d'honneur organisé par la mairie, le samedi soir.



Puis le dimanche, les brocanteurs se sont installés dans le village, dès l'aube, pour le plus grand plaisir des chineurs.





Les concerts se sont succédé tout l'après-midi.

À 15 heures, c'est Eric Golos qui a ouvert le bal en interprétant le registre du regretté Daniel Balavoine.



Puis Johnny Cadillac, qui n'en est pas à sa première prestation à Foisches, a mis le feu à la scène avec les tubes de notre Johnny National.

Et enfin, le groupe Humany's a interprété des standards du rock pour clôturer la journée.

Très nombreux étaient les spectateurs venus écouter les concerts.



Le lundi, le traditionnel concours de belote organisé par le club EuroLoisirs, a clôturé les animations.

Un grand merci aux membres du Comité des fêtes !



## Soirée Halloween

Le Comité des fêtes a annulé le repas dansant pour Halloween, faute d'inscriptions.

# Octobre Rose



Pour la deuxième année consécutive, les communes de Hierges, Aubrives, Foisches et Ham-Sur-Meuse se sont unies pour organiser une marche rose au profit de la ligue contre le cancer.

Le parcours s'est déroulé à Aubrives où de nombreuses animations étaient prévues pour les participants (stand photo et maquillage pour les enfants, vente de gâteaux, concours de belote, lâcher de ballons). Cette année encore, la commune de Foisches offrait la collation aux participants, au retour de la marche. Une réussite pour cette édition 2022!



*Merci de votre participation!*



## Commémoration du 11 novembre

La commémoration de l'Armistice de 1918 a eu lieu le jeudi 10 novembre à 18 h 00 heures au nouveau monument près de la mairie, suivie du partage du verre de l'amitié.



# Une page d'Histoire

## Le TRAITÉ des LIMITES

En 2022, nous fêtons le 250<sup>e</sup> anniversaire du Traité des Limites, par lequel FOISCHES qui dépendait jusqu'alors du Prince-Evêque de Liège, revient à la France. Il est rappelé, que FOISCHES appartenait depuis des siècles à la baronnie de HIERGES, au même titre que les villages de AUBRIVES, HAM-SUR-MEUSE, HIERGES, DOISCHE, GIMNÉE, NIVERLÉE, VAUCELLES, ainsi qu'une partie de OLLOY.

Ladite baronnie dépendait de la Principauté épiscopale de LIÈGE, qui, elle-même, était un état du Saint Empire Romain de la Nation Germanique, c'est-à-dire la Germanie, que l'on appelle Allemagne aujourd'hui. De nombreuses guerres entre états ont émaillé le territoire au cours des XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. On ne cessait de faire et défaire les frontières, de mettre en place des traités et des conventions de partage.

Finalement, après les traités de Nimègue (1678), Ryswick (1697) Lille (1699), Utrecht (1716), convention de Rastatt (1714), traité des barrières (1715/1718), convention des limites (1769), notre fameux TRAITÉ DES LIMITES entre le Roi de France, Louis XV, et le Prince-Evêque de Liège, François-Charles de VELBRUCK, est signé à VERSAILLES le 24 mai 1772.

Et le partage ne fut pas simple, tellement les ducs, seigneurs, barons et autres évêques voulaient conserver leurs terres et biens.

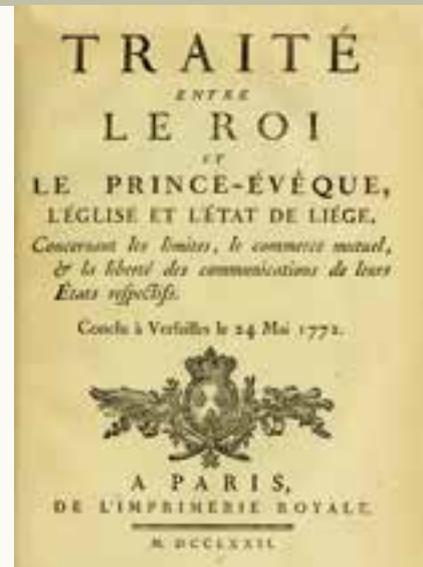
Par la conclusion de ce traité, La France cède au Prince-Evêque HERMETON, GOCHENEE, HEER, BOSSUS-LES-WALCOURT, ROMEREE, SENZEILLES, MATIGNOLLE et le Prince-Evêque accepte le partage de HIERGES.

C'est ainsi que passent à la France les villages de HIERGES, HAN (orthographié ainsi à l'époque), AUBRIVES, une partie de FOISCHES, ainsi que CHOOZ et les deux VIREUX.

Pour FOISCHES, on note que ce fut un peu plus compliqué que pour les villages de HIERGES, AUBRIVES et HAN. En effet, dans le Traité, il est dit que le partage ne porte que sur 100 bonniers (soit environ 100 hectares) du territoire de FOISCHES, dans la partie qui est contiguë à la forteresse de Charlemont. Il y avait là bien entendu une stratégie d'ordre militaire. *(Nous continuons nos recherches pour découvrir la raison de la non-cession de la totalité du territoire dès 1772).*<sup>(1)</sup>

Mais ce n'était que partie remise, puisque par le biais d'une autre convention du 9 décembre 1773, la France échangea la Seigneurie d'AGIMONT et ses terres contre le reste du territoire de Foisches<sup>(2)</sup>. (Nos recherches portent également sur ce point, afin de connaître toutes les données de cet échange.)

Pour la petite histoire, le traité prévoit dans son article 24 que le Roi de France « promet et s'engage à faire construire



une route en pavé de Givet à Fumay, et de là sur Rocroi ». Cette route subsiste de nos jours, puisque c'est l'actuelle Route Départementale 8056.

Des bornes frontières ont été posées sur le tracé délimité par le Traité. On retrouve des bornes frontières en limites du village avec AUBRIVES, DOISCHE. Ces bornes portent sur deux faces opposées : France, d'un côté, Liège de l'autre.



Borne frontière dans les bois de FOISCHES

<sup>(1)</sup> À titre d'information, la superficie de la commune est de 465 hectares de nos jours. Elle était bien plus importante il y a quelques siècles.

<sup>(2)</sup> Agimont dépendait jusqu'alors du gouvernement de Charlemont de Givet.

# Aide de la Communauté de Communes aux études Supérieures

La Communauté de Communes octroie des aides financières en faveur des étudiants, titulaires du baccalauréat, inscrits en formation supérieure. Vous pouvez venir en Mairie retirer un dossier de demande d'A.C.C.E.S. à rendre en



mairie **avant le 31 décembre**. Pour plus de renseignements, contactez la Communauté de Communes au 03 24 41 50 90 ou RDV sur le site internet [www.ardennerivesdemeuse.com](http://www.ardennerivesdemeuse.com) où vous trouverez le règlement.

## Aide BAFA

Comme le font certaines communes voisines, le CCAS a décidé d'aider les jeunes qui le souhaitent, à financer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en leur octroyant une aide de 100 € par session de formation qui

s'élève à environ 500 €, sous réserve de ne pas bénéficier du financement de la formation par quelque collectivité ou organisme. Renseignements en Mairie pour constitution du dossier et justificatifs à fournir.

## État Civil

Ils se sont dit **Oui**



*Nous souhaitons à ces deux couples beaucoup de Bonheur!*



Le 13 août 2022 à 15 heures, Richard DEBOWSKI a uni par les liens du mariage, Sébastien Marius Fernand ROBINET, technicien, et Magdalena Marie Jessica SOLAK, auxiliaire de Vie, qui résident rue du Tasson.



Le 1<sup>er</sup> octobre 2022 à 16 heures, Richard DEBOWSKI a célébré le mariage de Danièle Suzanne Renée JOOS et de Jean-Michel Noël FILLEUR, tous deux retraités et domiciliés 18 rue des Tilleuls.